

RENSEIGNEMENTS SUR LES SUPPLÉMENTS **pour la Correspondance-réponse d'affaires et la Correspondance-réponse** **d'affaires du régime international**

Le présent document fournit des renseignements supplémentaires faisant suite à la communication à l'intention des clients émise en juillet 2006 dans laquelle Postes Canada a annoncé la nouvelle structure tarifaire des suppléments relatifs aux anomalies et les modifications apportées aux suppléments visant le rajustements pour le taux de lisibilité du courrier mécanisable, lesquelles entreront en vigueur le 15 janvier 2007.

Conformément à des Conditions générales - la section 5,3 du *Guides du client* 2007, « Les articles présentés pour dépôt à Postes Canada peuvent être examinés afin de déterminer s'ils respectent les modalités applicables. Les articles considérés comme non conformes peuvent, à la discrétion de Postes Canada, être :

- renvoyés à l'expéditeur à ses frais pour qu'il les rende conformes, lorsque c'est possible
- traités et facturés dans la catégorie de produit ou service suivante ou la plus appropriée, le cas échéant
- être assujettis à un supplément
- refusés. »

Postes Canada consulte régulièrement les expéditeurs afin de bien comprendre leurs besoins et de veiller à ce qu'ils comprennent ses exigences. Nous comprenons que des anomalies relatives au courrier ont parfois lieu dans le cadre des cycles de production normaux et qu'il est important de donner une rétroaction à l'expéditeur afin de prévenir d'éventuelles anomalies.

Postes Canada a élaboré un nouveau cadre de travail à partir des rétroactions de ses clients dans le but d'établir des suppléments relatifs aux anomalies équitables et qui seront appliqués uniformément aux services de marketing direct et du courrier transactionnel.

À compter du 15 janvier 2007, la nouvelle structure des suppléments remplacera les suppléments non conformes actuels pour la Correspondance-réponse d'affaires et la Correspondance-réponse d'affaires du régime international. **Un supplément de 10 ¢ par article s'applique pour tout article qui ne respecte pas entièrement les spécifications applicables.**

Une facture des suppléments applicables sera envoyée au client sur laquelle figure une description de la non-conformité. Lorsque plus d'une non-conformité est signalée, il est alors possible d'inscrire jusqu'à deux anomalies additionnelles sur la facture afin d'aider le client à corriger les anomalies et ainsi réduire les risques d'application de suppléments futurs.

Description / structure des suppléments pour la Correspondance-réponse d'affaires et la Correspondance-réponse d'affaires du régime international à compter du 15 janvier 2007

En raison de l'espace limité sur la facture, les détails des suppléments sont abrégés. Les tableaux suivants indiquent :

- le montant du supplément;
- la description abrégée de l'anomalie (telle qu'elle apparaîtra sur la facture) renvoyant à de plus amples renseignements en ligne;
- les détails de la description pour faciliter la consultation.

10¢ **NON-COMPLIANCE** SURCHARGE PER ITEM* SUPPLÉMENT DE 10 ¢ PAR ARTICLE*

| Description de la facture (ordre alphabétique) | Détails de la description |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éléments maquette CRA incorrect | Un ou plusieurs éléments de la maquette de la Correspondance-réponse d'affaires sont incorrects. |
| Éléments maquette CRA manquant | Un ou plusieurs éléments de la maquette de la Correspondance-réponse d'affaires sont manquants. |
| Spéc. CRA non conf | Les spécifications de la Correspondance -réponse d'affaires ne sont pas conformes. |
| Élem mag CRARI INCORRECT | Un ou plusieurs éléments de la maquette de la Correspondance-réponse d'affaires du régime international sont incorrects. |
| Élem mag CRARI manquant | Un ou plusieurs éléments de la maquette de la Correspondance-réponse d'affaires du régime international sont manquants. |
| Spec CRARI non conf | Les spécifications d'un ou de plusieurs éléments de la maquette de la Correspondance-réponse d'affaires du régime international ne sont pas conformes. |

* La classification et le montant du supplément peuvent être modifiés en tout temps sur présentation d'un préavis au client